



Numéro 82
1^{er} février 2017



COLZA :
Pesée sortie hiver
Fractionnement de l'azote
Soufre
Remplacement colza

**RAPPEL DIRECTIVE
NITRATES**

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine - Interventions de printemps. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Manon LEFEVRE
01 64 79 31 27 / 07 79 99 53 40

**Pôle Agronomie
et Environnement**
418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

OPE.COS.ENR15 01/09/15

CEREALES D'HIVER

(stade 1 feuilles à tallage)

Les céréales d'hiver ont plutôt bien supporté la période de gelée courant des mois de décembre et janvier.

Côté maladies, pas d'inquiétude à ce stade, les fortes gelées ont assaini la situation. Le risque piétin-verse et rouilles est faible.

Les apports d'azote sont rarement justifiés pour le moment, la végétation n'a pas encore redémarré. De plus, la réglementation actuelle ne permet pas d'apport avant le 11 février et maximum 60 U.

De l'azote apporté trop précocement entretiendrait les talles secondaires qui ne contribuent pas ou peu au rendement et favorisent par ailleurs la verse (surtout quand la densité de plantes/m² est élevée) et les maladies.

D'un point de vue désherbage d'automne, les efficacités sont variables suivant le degré d'infestation, les passages en prélevée dans le sec ou en post-levée suivis de gel.

➤ En fonction des températures à venir, il pourrait être judicieux d'anticiper les herbicides sortie hiver, en particulier sur des blés non désherbés à l'automne.

COLZA

(stade rosette)

Comment calculer sa dose prévisionnelle ?

La pesée des colzas permet d'évaluer la biomasse et d'en déduire l'azote déjà absorbé par la plante pour ajuster votre plan prévisionnel de fertilisation.

Sur 4 placettes d'1 m² bien réparties sur la parcelle, couper toutes les plantes au niveau du sol, de préférence quand la végétation est ressuyée et peser ces prélèvements. Une fois le poids moyen calculé, utilisez la réglette Terres Inovia pour calculer la dose à apporter en fonction de votre sol, etc.

www.regletteazotecolza.fr 

➤ A réaliser une fois la période de gel terminée.

ATTENTION ! Les premiers apports sur colza sont autorisés à partir du 1^{er} février ! Si plus de 120 U à apporter, obligation de fractionner en 2 apports.

Stratégie de fractionnement

	Reprise de végétation	Boutons accolés	Boutons séparés
Petits colzas (dose > de 170 unités)	50 unités	Complément (dose totale - 90)	40 unités
Colzas moyens (dose de 100 à 170 unités)	Moitié de la dose totale	Moitié de la dose totale	-
Colzas forts à très forts (dose < 100 unités)	40 unités	Solde	-

➤ **En plus des conditions de portance, attendre une franche reprise de la végétation avant le 1^{er} apport d'azote.**

Les besoins à la reprise restent faibles même pour les petits colzas : il est inutile d'apporter de l'azote plus tôt sur des petits colzas que sur des gros colzas. Ils ont peut-être un niveau de croissance différent (taille des organes) mais le même stade de développement (rosette).

- Pour les colzas avec des doses de conseil élevées (dose totale > 170 u), préférer un fractionnement en 3 apports.
- Pour des parcelles hétérogènes, se baser sur la proportion la plus importante pour décider du fractionnement.

➤ **Soufre**

Afin d'éviter les carences, il est conseillé de faire un apport systématique de 75 unités de soufre sous forme sulfate (SO₃), y compris dans les parcelles où le colza est petit en sortie d'hiver.

- Si le colza n'est pas très développé, faire l'apport de soufre au moment du 2^{ème} apport d'azote.
- Si le colza est bien développé, les besoins seront élevés dès le début de la montaison. L'apport devra être fait au moment du 1^{er} apport d'azote.

➤ **Petits colzas : retourner ou non votre parcelle ?**

Certaines parcelles de colza qui ont eu du mal à lever avec les conditions sèches du mois de septembre, présentent actuellement des colzas avec une faible biomasse et/ou de faibles peuplements. On peut donc s'interroger sur la viabilité et le potentiel de la culture.

Le colza est une plante qui a des capacités de compensation qui surprennent toujours. C'est pourquoi il est important d'attendre la fin de l'hiver pour voir l'impact des gelées, notamment sur les colzas à moins de 8 feuilles.

En sortie d'hiver, on considère que 5 à 10 plantes par m² bien réparties, avec une implantation correcte (pivot de 6-8 mm de diamètre), sur une parcelle bien désherbée, permettent de maintenir la culture en place. Dans ces situations, retourner un colza s'avère rarement rentable.

Tenir compte également des conditions intra-parcellaires. Des surfaces en mauvais état laissées en place à l'intérieur d'une parcelle risquent de se salir rapidement au printemps et de limiter fortement le potentiel de rendement de la parcelle. Nous vous déconseillons de « rapiécer » avec du colza de printemps une parcelle de colza d'hiver. Ce serait s'exposer à une pression importante des insectes, notamment des méligèthes et des pucerons, et à des difficultés de récolte du fait du décalage des stades de maturité.

- Avant toute prise de décision, il est nécessaire de réaliser un diagnostic de la parcelle et d'attendre une réelle reprise de la végétation. Le tableau ci-dessous vous permet de prendre une décision sur le retournement ou non de la parcelle en fonction de l'état du colza (source : Terres Inovia).

Contexte défavorable à la compensation
Sol superficiel

Biomasse à la sortie de l'hiver en g/m ²	Densité en pieds/m ²				
	<5	5-10	10-15	15-20	>20
30 - 100	■	■	■	■	■
100 - 200	■	■	■	■	■
200 - 400	■	■	■	■	■
400 - 600	■	■	■	■	■
> 600	■	■	■	■	■

Contexte favorable à la compensation
Sol profond

Biomasse à la sortie de l'hiver en g/m ²	Densité en pieds/m ²				
	<5	5-10	10-15	15-20	>20
30 - 100	■	■	■	■	■
100 - 200	■	■	■	■	■
200 - 400	■	■	■	■	■
400 - 600	■	■	■	■	■
> 600	■	■	■	■	■





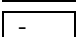
- retournement à envisager
- potentiel altéré, tenir compte des facteurs aggravants pour décider du retournement
- potentiel peu altéré, culture à conserver
- potentiel intact, culture à conserver

Néanmoins, si la décision est prise de remplacer le colza par une culture de printemps (ce qui devrait être exceptionnel), le tableau ci-dessous vous aide à faire votre choix en fonction des herbicides déjà appliqués :

Cultures de remplacement possibles après retournement d'un colza, en fonction du programme de désherbage (source : Terres Inovia)

Cultures possibles	Herbicides sur colza																	
	Blé (tendre et dur)	Pois d'hiver	Féverole d'hiver	Orge de printemps	Maïs	Tournesol	Soja	Betterave	Pois de printemps	Féverole de printemps	Lin graine de printemps	Sorgho	Ray-grass	Moutarde	Chanvre	Colza de printemps	Pomme de terre	Lentille
napropamide																		
ALABAMA	(5)		(5)															
ALTIPLANO DAMTEC																		
AXTER																		
BUTISAN S																		
CALLISTO	-																	
CENT 7 d'automne																		
CLERANDA	(5)		(5)	(6)														
CLERAVIS	(5)		(5)	(6)														
COLZOR TRIO																		
IELO				(1)							(1)	(1)						
LONTREL SG	-					(1)											(1)	
NERO + métazachlore							(2)	(2)										
NERO			(2)				(2)					(2)						
NIMBUS, métazachlore + clomazone																		
NOVALL																		
RAPSAN TDI + CENTIUM 36 S	(1)		(1)						(1)									
SPRINGBOK	(3)	(4)	(4)	(3)				(4)	(4)									
propyzamide (KERB FLO, etc.)																		
antigraminées foliaires (AGIL, FUSILADE MAX, etc.)																		

- (1) Respecter un délai minimum de 4 mois, 6 mois pour ray-grass après IELO
- (2) Avec un travail du sol sur au moins 10 cm
- (3) Respecter un délai minimum de 140 jours
- (4) Cultures non destinées à l'alimentation humaine
- (5) Respecter un délai minimum de 120 jours
- (6) Pour tournesol CLEARFIELD et EXPRESS SUN, culture possible sans labour

-  Culture possible sans restriction (quel que soit le travail du sol préalable)
-  Culture possible à condition de faire un labour profond
-  Culture déconseillée
-  Parfois risque de freinage après un labour. Ce risque, peu fréquent, est grave après un automne ou un hiver sec. Ce risque peut être encouru si les avantages économiques du remplacement sont réels.
-  Pas d'information suffisante

DIRECTIVE NITRATES : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Reliquats azotés sortie hiver et pesée colza

Toute personne exploitant plus de 3 ha en Seine-et-Marne est tenue de réaliser 2 reliquats sur 2 îlots culturels au moins pour une des 3 cultures principales exploitées. Une pesée de la végétation en sortie hiver pour le colza ou à défaut une estimation par satellite ou un autre moyen fiable est obligatoire.

📌 Dates d'épandage et règles de fractionnement

Engrais minéral	Janvier	Février						Mars	Avril	Mai	Juin	
		1	...	10	11	...	15	16	...	28		
Colza	Interdit	Fractionnement mini en 2 apports si dose totale > 120 u										
Blé tendre d'hiver (tous précédents)		60 u max à la reprise de végétation						Fractionnement mini en 3 apports (2 si 0 en reprise de végétation)				
Orge d'hiver - escourgeon		Fractionnement mini en 2 apports si dose totale > 120 u										
Orge Printemps		Fractionnement mini en 2 apports si dose totale > 120 u										
Autres cultures de printemps		Pas de plafonnement										

Dans tous les cas, respecter l'équilibre de la fertilisation sur la base du référentiel régional (29 avril 2015)

📌 Mesures obligatoires sur les Zones d'Actions Renforcées (ZAR)

Pour les personnes exploitant plus d'un îlot cultural en ZAR, le nombre de reliquats obligatoires passe à 4 par an (dont 2 minimum dans la ZAR). Dans le cas où un seul îlot est en ZAR, le nombre de reliquats obligatoires passe à 3 par an. Si cet îlot est en colza, le reliquat supplémentaire est remplacé par une pesée ou tout autre outil d'évaluation de l'azote absorbé en sortie d'hiver.

📌 Comment savoir si je suis en ZAR ?

Il y a deux types de ZAR :

- celles qui suivent les limites communales.
- celles qui ont une délimitation, liée à la délimitation d'une aire d'alimentation des captages.

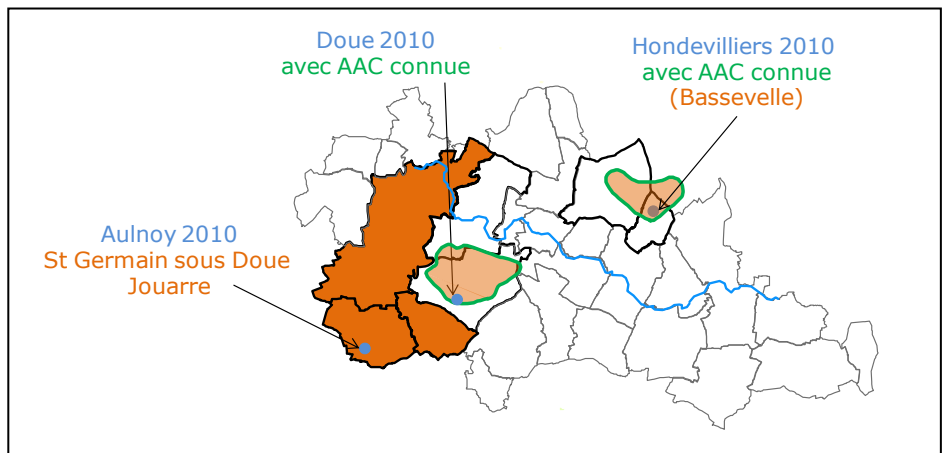
Les Zones d'Actions Renforcées (ZAR) dans le NORD 77

Communes concernées dans leur intégralité :

JOUARRE, AULNOY, SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE

Communes partiellement concernées car situées dans une Aire d'Alimentation des Captages (AAC) :

AAC de DOUE : nord de DOUE et sud de SAINT-CYR-SUR-MORIN
AAC de HONDEVILLIERS : centre-est de BASSEVELLE et nord de HONDEVILLIERS.



Pour visualiser les cartes des AAC plus précisément, reportez-vous à l'arrêté [www.ile-de-france.chambagri.fr/pro77/rep-reglementation/files/140701_Arrete_5eme PAR Ile de France - 2 juin 2014.pdf](http://www.ile-de-france.chambagri.fr/pro77/rep-reglementation/files/140701_Arrete_5eme_PAR_Ile_de_France_-_2_juin_2014.pdf)

📌 Renseigner son Plan Prévisionnel de Fertilisation azotée

Le Plan Prévisionnel de Fertilisation azotée est obligatoire dans le cadre de la Directive Nitrates pour toutes les cultures principales (betterave, céréales, colza, maïs, tournesol, oignons, pommes de terre et sorgho) et avant l'apport principal. Il doit être établi pour chaque îlot cultural qu'il reçoive ou non des fertilisants, avant le **31 mars** pour les grandes cultures et avant le **30 avril** pour les cultures en maraîchage de plein champ, les pommes de terre et les oignons.

➤ Toutes les références nécessaires au calcul des doses prévisionnelles sont rappelées dans la plaquette «Fertilisation azotée 2017 : réaliser son plan prévisionnel» envoyée dans les prochains jours et disponible sur notre site Internet : www.ile-de-france.chambagri.fr/pro77/reglementation-directive-nitrates



➤ Mes dron'im@ages sur colza : le nouvel outil de pilotage des cultures


La Chambre d'agriculture vous propose de **piloter votre fertilisation sur colza** en fonction de la **qualité de nutrition azotée** de la culture, déterminée à l'aide de capteurs optiques embarqués sur le drone.

Contact pour tout renseignement :

Pôle Agronomie et Environnement Tél. 01 64 79 30 75

Email : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr



Retrouvez les bulletins info.pl ine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

